

Art. 58 LAMal Qualité et économicité

L'article 58 LAMal révisé visant à renforcer la qualité et l'économicité des soins est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021. L'objectif consiste à améliorer la qualité des prestations de manière systématique et structurée. À partir du 1^{er} avril 2022, les fournisseurs de prestations, et donc aussi les médecins, auront l'obligation légale de mettre en œuvre des mesures de développement de la qualité. Les conditions-cadres relatives au développement et à l'évaluation de la qualité devront faire l'objet de conventions de qualité conclues entre les associations des fournisseurs de prestations et celles des assureurs.

Pour la FMH, il est clair que nous devons apporter notre pierre à cet édifice et, plus encore, que nous le voulons. La FMH est actuellement en négociation avec les représentants des assureurs (santésuisse et curafutura) en vue d'établir une convention qualité conformément à l'art. 58a LAMal. Outre cette convention, les négociations portent en particulier aussi sur un concept visant à promouvoir le développement systématique de la qualité dans les cabinets médicaux. Les piliers sont la mise en place d'une approche adaptative et évolutive et des processus d'amélioration continue à tous les niveaux. Les organisations affiliées à la FMH sont étroitement associées aux travaux. Les résultats des négociations seront ensuite soumis à l'Assemblée des délégués de la FMH, conformément aux Statuts. L'objectif déclaré de la FMH est d'obtenir une convention susceptible d'être acceptée par le Conseil fédéral, concept inclus, d'ici le délai fixé par ce dernier, le 1^{er} avril 2022.

Dans le cadre de la LAMal, le Conseil fédéral a institué une Commission fédérale pour la qualité (CFQ) au 1^{er} avril 2021. La CFQ peut accorder des aides financières pour soutenir des projets nationaux ou régionaux de développement de la qualité ([Développement de la qualité : aides financières](#)).

La CFQ examine les demandes d'aide financière au moins une fois par an. Les délais pour le dépôt des demandes sont fixés comme suit :

→ pour l'examen/autorisation 2022 : 30 janvier 2022

Pour réaliser ses tâches, la CFQ peut mandater des tiers afin de mener des programmes nationaux de développement de la qualité, réaliser des études ou élaborer de nouveaux indicateurs de qualité et développer les indicateurs existants. Les indemnités sont octroyées sur demande par la CFQ sous forme de subventions globales en vertu de contrats de prestations ([Octroi de subvention avec indemnité](#)).

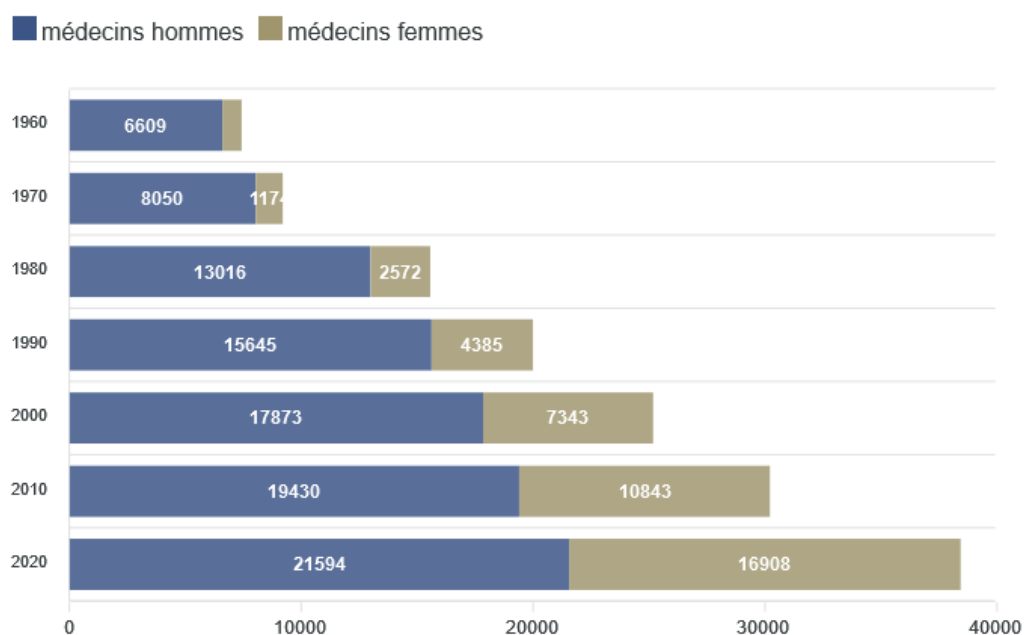
Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

Statistique médicale 2021 de la FMH : nous nous réjouissons de votre contribution !

La [statistique annuelle de la FMH](#) permet de visualiser la répartition géographique des médecins en Suisse ainsi que différents paramètres de la démographie médicale (structure d'âge, etc.) et de suivre les évolutions concernant les taux d'activité et les types de cabinets sur la base de données fiables.

Pour cela, la FMH a besoin de vous ! Nous vous remercions de bien vouloir déclarer, mettre à jour ou contrôler vos données concernant votre activité professionnelle sur le portail des membres [myFMH](#) (Plateforme d'information de la FMH > Questionnaire statistique médicale) d'ici au 31 décembre 2021.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !



Des questions sur la statistique médicale ?

Tél. 031 359 11 11

ddq@fmh.ch

Congrès international de Sécurité des patients 2021 du 18 au 19 novembre 2021 : « Plus jamais ?! Que révèlent les *never events* sur la sécurité des patients ? »

Malgré leur grande importance, les *never events* restent un sujet tabou. Ce congrès international a pour vocation d'accélérer les discussions professionnelles, culturelles et structurelles.

La fondation Sécurité des patients Suisse souhaite aussi savoir ce qui se passe au-delà des frontières du pays. Les *never events* doivent prendre plus d'importance dans les mesures de la qualité et de la sécurité des patients des institutions du domaine de la santé et être

évoqués au niveau international. L'objectif de l'événement est de collaborer avec les prestataires de soins des différents pays afin de mieux gérer les *never events*.

Le premier jour, les six oratrices et orateurs principaux donneront un aperçu des expériences internationales. L'après-midi, les débats en plénière seront ouverts avec de courtes opinions tirées de la pratique. Des expertes et experts mettront ensuite en lumière les différentes manières de faire face aux *never events* à l'occasion d'une table ronde. Un souper de réseautage aura lieu durant la soirée. Le deuxième jour aura lieu la post-conférence, avec quatre ateliers en présentiel qui permettront d'approfondir les différents aspects de la thématique dans le cadre d'un dialogue professionnel.

- www.never-events.ch



Amélioration de la qualité en médecine : inscrivez-vous sans attendre à la deuxième édition du CAS

Vous travaillez au chevet des patients et êtes en charge d'un projet visant à garantir et développer la qualité ? Ou souhaitez-vous mettre en œuvre des projets complexes pour améliorer la qualité en incluant les patients et leurs proches ? Pendant votre formation CAS, vous apprendrez comment devenir une personne clé pour la qualité en médecine, et vous vous pencherez sur la sécurité de la prise en charge médicale axée sur les patients dans un contexte interprofessionnel. Ce CAS se compose de sept modules, chacun pouvant être suivi individuellement.

Cette formation continue est proposée pour la deuxième fois (en allemand) par l'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM) de la FMH et le département Santé de la Haute école spécialisée bernoise (BFH), en collaboration avec différents partenaires du milieu de la santé et de la formation.

- **Groupes cibles** : médecins et professionnels de la santé intéressés
- **Durée du cours** : de février à décembre 2022
- **Structure** : la formation se compose de 7 modules de 3 jours de présence chacun. Il est possible de s'inscrire séparément à chaque module.
- **Coûts** : 7350 francs (pour 7 modules)
- **Inscription** : vous pouvez vous inscrire d'ici le 29 octobre 2021 sur le site suivant (en allemand) : bfh.ch/gesundheitsweiterbildung/cas/qualitaet-in-der-medizin
- **Crédits ISFM** : 25
- **Crédits ECTS** : 14

En savoir plus : bfh.ch/gesundheitsweiterbildung/cas/qualitaet-in-der-medizin (en allemand)



L'ASQM informe régulièrement des projets et activités en cours par le biais d'une lettre d'information.
Pour tout compliment, critique ou remarque, veuillez contacter : asqm@fmh.ch.

ASQM, FMH, Nussbaumstrasse 29, Case postale, 3000 Berne 15, Téléphone +41 31 359 11 11, Fax +41 31 359 11 12, E-mail : asqm@fmh.ch